

PRESENTATION DE L'ÉPREUVE D'HISTOIRE DES ARTS

1. L'épreuve aura lieu les 2 et 3 juin 2016

L'élève choisit 5 objets d'étude vus au cours de l'année dans toutes les matières.

L'élève présente un des 5 objets d'étude devant au moins deux professeurs pendant 10 minutes puis un échange permet d'éclairer un ou plusieurs aspects. Il s'ensuit une série de questions sur tout ou partie des 4 autres objets retenus par l'élève.

L'élève devra se munir de son carnet de bord composé des 5 objets d'étude. L'ordre des objets d'étude ainsi que la forme du carnet sont à l'appréciation de l'élève (en fonction des indications données en classe).

2. Composition de la liste des objets d'étude

Un objet d'étude comprend :

- Un titre précisant l'exploitation faite de l'objet d'étude.
- Une œuvre relevant d'un domaine artistique pris dans la liste ci-après.
- Une présentation de l'œuvre ou du corpus étudié en classe.
- Des prolongements personnels (= approfondissements) sur l'objet d'étude.

Rappel des six domaines artistiques :

A. Les arts de l'espace : architecture, urbanisme, arts des jardins.

B. Les arts du langage : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre).

C. Les arts du quotidien : arts appliqués, design, objet d'art ; arts populaires.

D. Les arts du son: musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales.

E. Les arts du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue.

F. Les arts du visuel : Arts plastiques : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinées, Cinéma, vidéo et autres images.

3. Remarques importantes sur la mise en œuvre :

- **L'objet d'étude placé en rang 1 constitue l'étude principale** et donne lieu à un exposé dont la présentation doit être soignée et le contenu approfondi.
- **Deux élèves maximum peuvent présenter un oral commun.** Le carnet d'HDA est quant à lui individuel.
- **Un élève peut proposer un objet d'étude personnel.** Il veillera alors à faire valider sa proposition par un professeur afin d'en juger la pertinence.
- **Un objet d'étude peut contenir une œuvre ou un groupement d'œuvres (corpus).**

4. Les délais à respecter :

- **Le 01 février :** Le carnet de bord (= coquille) est présenté au professeur principal (ou autre) afin d'en vérifier l'état d'avancement.
- **Le 04 avril :** Le carnet de bord est présenté à nouveau pour vérification
- **Le 02 mai :** Remise de la liste des objets d'étude choisis par l'élève

Collège ND Le Clos Fleuri
Diplôme National du Brevet
Epreuve d'Histoire des Arts
Session Juin 2016

- **20 mai** : Remise du carnet de bord au professeur principal. Bien penser à faire une copie de son carnet en vue de préparer l'oral !
- **Le 03 et 04 juin** : épreuve orale d'Histoire des Arts.